



Perspectives

Bulletin d'information CGT des salarié.e.s des bureaux d'études n° 152 juillet 2019

La réunion de la CPPNI s'est tenue le 18 juillet 2019. La négociation sur les minima salariaux en a été l'élément majeur. Nous avons de nouveau expliqué que la multiplication des exonérations de cotisations permettait aux entreprises d'augmenter réellement les salaires...sans « coût supplémentaire » [BI 149 juin 2019].

A moins que celles-ci aient décidé d'augmenter purement et simplement leurs marges au détriment des salariés...seuls créateurs de richesse dans l'entreprise.

Le patronat a fait une nouvelle proposition :

« Position » et « coefficient » applicables			MC actuels	Propositions CINOV SYNTEC 18/07/19	MC proposés
Grille ETAM	1.3.1	220	1510,00 €	Fusion des 2 premiers coefficients +3%	1558,18 €
	1.3.2	230	1512,80 €		
	1.4.1	240	1541,90 €	+ 1,5%	1565,03 €
	1.4.2	250	1571,00 €		1594,57 €
	2.1	275	1650,75 €		1675,51€
	2.2	310	1752,60 €		1778,89 €
	2.3	355	1883,55 €		1911,80 €
	3.1	400	2019,80 €		2050,10 €
	3.2	450	2165,30 €		2197,78€
	3.3	500	2310,80 €		2345,43 €
Grille CADRES	1.1	95	1948,45 €	+ 1,5%	1977,68 €
	1.2	100	2051,00 €		2081,77 €
	2.1	105	2153,55 €	+ 1,5%	2185,85 €
	2.1	115	2358,65 €		2394,03 €
	2.2	130	2666,30 €		2706,29 €
	2.3	150	3076,50 €		3122,65 €
	3.1	170	3473,10 €	+ 0,5%	3490,47 €
	3.2	210	4290,30 €		4311,75 €
	3.2	270	5516,10 €		5543,68 €

Signalons que la première proposition était de 0%.

Le document étant remis lors de la réunion, les organisations syndicales de salariés n'ont pu se prononcer de manière définitive. C'est en septembre que chacune et chacun se prononcera. Mais déjà nous pouvons dès à présent émettre quelques remarques :

- Peut-on réellement vivre avec un salaire de 1558,18 €... avec 3% d'augmentation et la fusion des deux premiers coefficients. Les salariés auront 36,96 € de plus... par rapport au SMIC, en sachant que la dernière augmentation date de juillet 2017.
- Le premier coefficient ingénieur et cadre est à 1977,68 €. Le Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale est de 3377 €. L'écart entre les deux niveaux se creusent d'année en année. Il est clair que le patronat continue sa politique de « cadre low-cost ».

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « BE »

Fédération des Sociétés d'Etudes